LE CESE A VOTE SON AVIS SUR « LE FAIT RELIGIEUX DANS L'ENTREPRISE »

PUBLIÉ LE 12/11/2013

La mondialisation de l'économie, l'intensification des échanges et l'ouverture de plus en plus large des frontières ont permis aux sociétés de gagner en diversité, y compris sur le plan religieux. Actuellement, 65 % des Français se déclarent catholiques ; 6% se réclament de l'Islam et 2 à 3 % du protestantisme ; 25 % des personnes se disent agnostiques. Cette diversité d'origine et de religion se retrouve dans le monde du travail. Des demandes nouvelles d'expression religieuse sont progressivement apparues et elles intéressent aujourd'hui l'ensemble des lieux de travail, quel que soit le statut juridique de l'employeur. Même si ces questions ne génèrent globalement que peu de contentieux, cette réalité émergente constitue une préoccupation bien réelle pour le management. C'est pourquoi, l'avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) recherche les moyens de mieux prendre en compte le fait religieux sur les lieux de travail. Cet avis présenté par ses rapporteures Edith Arnoult-Brill (Groupe des Associations) et Gabrielle Simon (Groupe CFTC), en présence de la Présidente de la section du travail et de l'emploi du CESE, Françoise Geng (Groupe CGT) a été voté en séance plénière du Conseil économique, social et environnemental avec 186 votants, 172 voix pour, 1 voix contre et 13 abstentions.

Télécharger

© - copyright CESE - Mai 2024